Ville de Créteil

Créteil, le 27 juin 2023

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente le trois avril, le conseil municipal de la commune de Créteil convoqué à domicile et par écrit le 20 juin 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CATHALA Laurent.

Étaient présents :

M. CATHALA, Maire,
M. PELISSOLO, Mme BOULARD, M. PLACE, Mme GARRIGOU-GAUCHERAND, M. ELHARRAR, Mme SIMON-DECK, M. MAÏZ, Mme SOL, M. DUKAN, Mme VORCHIN, M. URGIN, M. PESSAQUE, Mme VALLIER, Mme DIALLO, M. BIEN, Mme ADNANE, Mme HACHMI, Adjoints au Maire,
M. DUFEU, M. WANNIN, Mme GILLET, Mme CAMARA, Mme HÉNON, Mme MÉLIGNE, M. PALMIER, Mme ANAMBA-ONANA, M. TEISSÈDRE, M. BRAUD, M. ESOR, Mme CHRISTON, M. TOLÉDANO, Mme ANGLÈS, M. TAHRI, Mme MORVAN, Mme RUPAIRE, Mme MATTEI, M. Mme RABA (arrivée à 20h43), M. HEBBRECHT (arrivé à 20h43), DING, Mme DUPUIS, M. KÉRISIT, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales,

Absents : **Mme DIASSE**

Mandats : **Mme TORGEMEN (pouvoir à Mme SOL), M. MBOUMBA (pouvoir à Mme GARRIGOU-GAUCHERAND), M. HÉLIN (pouvoir à M. PELISSOLO), Mme DEPREZ (pouvoir à M. PLACE), Mme SALVIA (pouvoir à Mme SIMON-DECK), M. MULUMBA (pouvoir à M. BRAUD), Mme PERREAU (pouvoir à M. MAÏZ), M. HENRY (pouvoir à Mme ANAMBA-ONANA).**

Secrétaire de Séance : **Jean-Philippe BIEN**

Aprés avoir procédé à l'appel nominal des conseillers en exercice et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 qui est adopté à l'unanimité et donne communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 28 mars au 19 juin 2023, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du Conseil municipal.

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉSENTÉES À LA SÉANCE :

D2023-4-1-27 Désignation d'un conseiller territorial suite à une démission.

Rapporteur : Monsieur CATHALA

Monsieur Michel TEISSÈDRE est élu conseiller territorial à l'unanimité. Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote.

D2023-4-1-28 Désignation d'une membre du Conseil municipal à la commission permanente Finances, économie, nouvelles technologies, personnel et organisations des services municipaux.

Rapporteur : Monsieur CATHALA

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-29 Budget principal : Examen du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

D2023-4-1-30-1 Budget principal : Approbation du compte administratif pour l'exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

D2023-4-1-30-2 Budget principal : Affectation du résultat de l'exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

D2023-4-1-31 Budget annexe de chauffage urbain : Examen du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

D2023-4-1-32-1 Budget annexe de chauffage urbain : Approbation du compte administratif de l'exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

D2023-4-1-32-2 Budget annexe de chauffage urbain : Affectation du résultat de l'exercice 2022.

Rapporteur : Monsieur PESSAQUE

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

D2023-4-1-33 Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3500 € à l'association Filles et Fils de la République, dans le cadre de l'organisation de manifestations à l'occasion des 40 ans de la Marche pour l'égalité et contre le racisme.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-34 Attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 350 euros à l'association Accueil Solidarités Jeunes pour permettre à 23 jeunes Cristoliennes et Cristoliens de se rendre aux Journées Mondiales de la Jeunesse organisées à Lisbonne du 25 juillet au 6 août 2023.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-35 Reitération de la garantie communale à Clésence, Groupe ActionLogement pour deux emprunts réaménagés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Rapporteur : Madame SIMON-DECK

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-36-1 Approbation de la fusion-absorption de la SEM Île-de-France Énergies par la SEM Île-de-France Investissements et territoires.

Rapporteur : Madame SIMON-DECK

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-36-2 Approbation du projet de cession de la participation de la commune au capital social de la SEM Île-de-France Investissements et territoires.

Rapporteur : Madame SIMON-DECK

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-37 Approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupements de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir, ses communes membres (y compris certains CCAS) et le SMITDUVM.

Rapporteur : Madame VALLIER

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-38 Délégation de service public pour la gestion de la halte-plaisance de l'île des Ravageurs : Rapport annuel pour l'année 2022.

Rapporteur : Madame SIMON-DECK

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

D2023-4-1-39 Délégation de service public pour l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement de détail : Rapport annuel pour l'année 2022.

Rapporteur : Monsieur MAÏZ

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

D2023-4-1-40-1 Actualisation des droits de place et redevances applicables à l'exploitation des marchés d'approvisionnement de détail et à compter du 1er septembre 2023.

Rapporteur : Monsieur MAÏZ

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-40-2 Mise en place d'une redevance d'animation à compter du 1er septembre 2023.

Rapporteur : Monsieur MAÏZ

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-41 Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), actualisation des tarifs maximaux

Rapporteur : Monsieur MAÏZ

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-42 Modification du tableau des emplois du personnel communal : suppressions et créations d'emplois.

Rapporteur : Monsieur DUKAN

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-1-43 Créations d'emplois saisonniers pour la direction de la jeunesse (année 2023-2024).

Rapporteur : Monsieur DUKAN

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-2-9 Constitution d'une commission d'appel d'offres pour le jury du concours restreint de l'opération du Triangle de l'Échat Nord.

Rapporteur : Monsieur ELHARRAR

Sont élus à l'unanimité :

Membres titulaires :	**Membres suppléants :**
Maguy BOULARD	Séverinne PERREAU
Alain DUKAN	Joël PESSAQUE
Chantal VALLIER	Luc MBOUMBA
Albert ELHARRAR	Martine GARRIGOU-GAUCHERAND
Thierry HEBBRECHT	Sonia RABA

D2023-4-2-10 Adhésion à la compétence optionnelle Vélib' du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole et transfert de la compétence de location de vélos en libre-service.

Rapporteur : Monsieur URGIN

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-2-11 Approbation de l'avenant n°16 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau unifié de chauffage urbain.

Rapporteur : Monsieur ELHARRAR

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-2-12 Quartiers Chenevier-Déménitroux-Centre Ancien (CQ n°4) - Approbation de la cession d'une bande de terrain située 32 Bis rue Gabriel Péri au profit de Monsieur COMET.

Rapporteur : Madame SOL

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-2-13 Quartier Montaigut-Palais (CQ n°6). Usine de valorisation des énergétique Valo'Marne : Approbation du déclassement rétroactif de la parcelle BR 12.

Rapporteur : Monsieur TEISSÈDRE

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-2-14 Quartier Bords de Marne- Val de Brie (CQ n°3) - Projet de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly : Dénomination de voiries.

Rapporteur : Madame ANAMBA-ONANA

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-3-9 Présentation du rapport annuel de la Commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH) pour l'année 2022.

Rapporteur : Monsieur PELISSOLO

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

D2023-4-3-10 Adoption de la convention Collectivité-étape du Relais de la flamme avec le COJO Paris 2024 (Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques).

Rapporteur : Monsieur BIEN

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-3-11 Adoption de la convention de renouvellement du dispositif du Contrat Local de Santé (CLS).

Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-3-12 Adoption de la convention de renouvellement du dispositif du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-3-13 Délégation de service public pour l'exploitation de la crèche les Abeilles : Rapport annuel pour l'année 2022.

Rapporteur : Madame VALLIER

Les membres du Conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

D2023-4-3-14 Signature d'un protocole de renforcement des liens entre les villes de Cotonou et de Créteil.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Adoptée à l'unanimité.

D2023-4-3-15 Motion relative aux tarifs d'hébergement pour les EHPAD publics et associatifs en Val-de-Marne.

Rapporteur : Monsieur BRAUD

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

D2023-4-3-16 Motion de soutien à la Ligue des Droits de l'Homme.

Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND

Adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-sept le vingt-six juin deux mille vingt-trois.

MAIRIE DE CRÉTEIL VAL-DE-MARNE

Le Maire,

Laurent CATHALA

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Créteil dans un délai de 2 mois à compter de leur publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 77008 Melun cedex) dans le délai de 2 mois à compter de la publication des délibérations ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.